

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2022

Absent(s) excusé(s) : 4

Grégory BOUVERON ayant donné pouvoir à Jean-Noël FOURNAT

Fabrice ROYER ayant donné pouvoir à Alain BONNET

Gérôme BABIN ayant donné pouvoir à Daniel MUNIER

Loranne SERRET ayant donné pouvoir à Christine BELLE

Secrétaire de séance : Christine BELLE



Questions diverses

Scolarisation des enfants hors commune : Demande de la commune de Romans sur Isère pour la prise en charge d'une partie des frais de scolarité d'un enfant qui effectue son parcours scolaire en classe ULIS. La Commune de Jaillans va prendre en charge une partie des frais de scolarisation. Monsieur le Maire fait remarquer à l'ensemble des conseillers municipaux qu'aucune dérogation n'a été déposée en mairie, en amont de l'inscription, pour l'enfant concerné. Un rappel sera fait par la mairie de Romans à la famille concernée.

La Poste : Mise à disposition de la pièce cuisine de la mairie pour la factrice. Signature d'une convention avec la Poste pour la mise à disposition du local.

Local médical : Remise des clés du local lundi 20 décembre 2021. Le bail est effectif depuis le 1^{er} janvier 2022. L'activité médicale débutera le 1^{er} février 2022.

Création boucle de randonnée autour du pont du Tram : A la suite d'une volonté de quelques habitants des communes de BEAUREGARD-BARET et de JAILLANS et en accord avec les 2 municipalités, un projet de création d'une boucle de chemin de randonnée, autour du Pont du Tram de l'Ecançière, a été lancé.

Depuis début décembre, les bénévoles se mobilisent à fond, pour rendre ce chemin de randonnée accessible, nettoyer entre autres le pont du Tram dans son ensemble, qui était assailli par le lierre, et débroussailler le parcours de la future boucle d'environ une dizaine de kilomètres.

2 boucles de randonnée sont à l'étude, une ciblée sur le patrimoine du secteur, et une autre sur le parcours complet.

A noter que Valence-Romans Agglo suit le projet, et s'occupera du futur fléchage de ces chemins de randonnée.

Un immense merci aux bénévoles.

Pour ceux que le projet intéresse, vous pouvez venir donner un coup de main en tant que bénévole.

Site internet : La mairie ne renouvelle pas le partenariat avec l'organisme « Réseau des communes » en charge du site actuel. Le futur site internet de la commune sera désormais sur la plateforme « Campagnol », service de création de sites internet communaux, conçu par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Permis de construire

- Construction de 4 maisons individuelles locatives -65 route des Tonnets, lotissement le Clos des Tonnets.
- Création de bâtiments équestres concept « écurie active » d'une emprise au sol de 530 m², chemin du Paradis.
- Création d'une piscine et d'un abri de jardin- 800 chemin du Pouyet.
- Construction d'une maison individuelle 85A chemin des Bois, lotissement l'Orée du Bois.
- Construction d'une maison individuelle 85B chemin des Bois, lotissement l'Orée du Bois.
- Construction d'une maison individuelle 85C chemin des Bois, lotissement l'Orée du Bois.
- Construction d'une maison individuelle 25B rue des écoles.